

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04975

Numéro SIREN : 451 438 782

Nom ou dénomination : ELENGY

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt 39130

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société ELENGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société s'assure que les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés aux actifs industriels des terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses utilisées indiquées en Note 2 ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.
- Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société effectue annuellement un test de valeur des titres de participation. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre du test de valeur, les données et les hypothèses utilisées ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations effectuées.
- Votre société constitue dans le cadre de ses activités une provision pour le démantèlement de ses terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses et les modalités de calcul de cette provision et nous avons vérifié que la note « Autres provisions pour risques et charges » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1, 2 et 10 donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et les contrats d'assurance souscrits pour y faire face ainsi que leur valorisation. Nous avons examiné les bases et modalités de calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Olivier BROISSAND

Elengy

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

Sommaire

Sommaire	2
Etats de synthèse	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de résultat (1/2)</i>	4
<i>Compte de résultat (2/2)</i>	5
Annexes aux comptes annuels	8
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	8
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	13
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	23
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	29
<i>INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES</i>	29

N.B. : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Elengy

Etats de synthèse

Bilan Actif

2	2020			2019
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 722 781	18 413 814	3 308 967	4 227 675
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles en cours	1 258 885		1 258 885	521 955
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	22 981 666	18 413 814	4 567 852	4 749 630
Terrains*	39 325 879	22 782 845	16 543 034	17 347 176
Constructions	15 468 786	7 419 848	8 048 938	9 280 479
Installations techniques, matériel et outillage industriels	766 343 793	563 772 756	202 571 037	224 176 754
Autres immobilisations corporelles	6 189 170	5 812 975	376 195	596 233
Immobilisations en cours	17 912 208		17 912 208	10 897 220
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	845 239 836	599 788 425	245 451 412	262 297 862
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	626 103 939		626 103 939	403 665 308
Créances rattachées à des participations	140 081 748		140 081 748	101 538 411
Autres titres immobilisés				
Prêts	111 436	1 970	109 466	149 334
Autres immobilisations financières	2 719		2 719	2 719
Immobilisations financières	766 299 843	1 970	766 297 872	505 355 772
ACTIF IMMOBILISE	1 634 521 345	618 204 209	1 016 317 136	772 403 264
Matières premières, approvisionnements	6 093 791	3 183 805	2 909 986	2 906 032
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	118 453		118 453	118 453
Stocks	6 212 244	3 183 805	3 028 439	3 024 485
Avances et acomptes versés sur commandes	11 929		11 929	4 914
Clients et comptes rattachés	55 897 025	1 566 046	54 330 979	40 682 190
Autres créances	47 290 075		47 290 075	64 958 498
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	103 187 101		101 621 055	105 640 688
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	460 839		460 839	261 170
Trésorerie	460 839		460 839	261 170
Charges constatées d'avance	538 281		538 281	666 731
ACTIF CIRCULANT	110 410 393	3 183 805	105 660 541	109 597 988
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 744 931 738	621 388 015	1 121 977 677	882 001 252

* Le poste comprend les actifs de démantèlement

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	132 202 620	108 670 550
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	288 360 701	156 892 770
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 867 055	10 867 055
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves	10 867 055	10 867 055
Report à nouveau	10 457 348	333 502
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	62 293 956	51 635 470
Subventions d'investissement	626 649	713 809
Provisions réglementées	93 926 325	96 021 096
CAPITAUX PROPRES	598 734 654	425 134 252
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FOND PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	90 039 036	87 837 997
PROVISIONS	90 039 036	87 837 997
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0
Emprunts et dettes financières divers	359 068 311	307 341 128
Dettes financières	359 068 311	307 341 128
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	415 279	195 451
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 529 474	29 391 266
Dettes fiscales et sociales	32 495 806	28 331 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 018 979	3 377 284
Autres dettes	12 676 138	392 732
Dettes d'exploitation	74 135 676	61 687 876
Produits constatés d'avance		
DETTES	433 203 987	369 029 004
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 121 977 677	882 001 253

Compte de résultat (1/2)

	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens	754		754	
Production vendue : Services	203 561 773		203 561 773	195 242 414
Chiffres d'affaires nets *	203 562 527		203 562 527	195 242 414
Production stockée				
Production immobilisée			1 329 180	807 242
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			864 667	1 663 662
Autres produits			126 679	5 484
Total des produits d'exploitation			205 883 053	197 718 802
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres appro.(y compris droits de douane)			1 356 941	1 213 190
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-99 212	-20 412
Autres achats et charges externes			54 616 580	50 684 690
Impôts, taxes et versements assimilés			14 542 676	15 114 579
Salaires et traitements			23 655 621	22 979 773
Charges sociales			12 124 754	12 417 402
- dotations aux amortissements			36 994 052	39 866 783
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 200 772	519 374
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 391 560	700 192
Autres charges			3 953 641	2 923 241
Total des charges d'exploitation			149 737 383	146 398 812
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			56 145 670	51 319 990
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			26 297 265	21 647 478
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 880	4 839
Autres intérêts et produits assimilés			525 891	755 248
Reprises sur provisions et transferts de charges			418	0
Différences positives de change			5 291	366
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			26 832 745	22 407 931
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			3 492 709	3 809 595
Différences négatives de change			4 099	2 593
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			3 496 808	3 812 188
RÉSULTAT FINANCIER			23 335 937	18 595 743
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			79 481 607	69 915 733

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			87 160	246 977
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 444 111	11 448 173
Total des produits exceptionnels			11 531 271	11 695 150
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			662 257	3 766 298
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			9 349 340	8 790 317
Total des charges exceptionnelles			10 011 597	12 556 615
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			1 519 674	-861 465
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			2 599 159	1 812 141
Impôts sur les bénéfices			16 108 167	15 606 655
TOTAL DES PRODUITS			244 247 068	231 821 883
TOTAL DES CHARGES			181 953 112	180 186 411
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			62 293 956	51 635 472

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Elengy détient depuis le 5 février 2020, 100 % du capital de sa filiale Fosmax LNG grâce au rachat des 27,5 % des parts détenues par Total Gaz Electricité Holding France (Groupe TOTAL).

Cette acquisition a été financée principalement par une augmentation de capital de 185 millions d'euros (dont 161 millions de prime d'émission) souscrite par la Société d'Infrastructures Gazière qui détient désormais 17,8 % du capital d'Elengy.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois, comme celui de 2019.

Le total du bilan au 31 décembre 2020 est de 1 121 977 677 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2019 était de 882 001 258 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2020 est un bénéfice de 62 293 956 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2019 était un bénéfice de 51 635 471 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Elengy est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

Les comptes annuels d'Elengy, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers conduit Elengy à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 132 202 620 euros constitués de 13 202 262 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.

Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.

Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels Elengy s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par Elengy dans sa filiale Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Elengy détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurent dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à Fosmax LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO₂ » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2019, Elengy n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1^{er} décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.

La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.

Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

La provision est constituée initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, Elengy inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

L'ATTM5 applicable actuellement a été fixé le 1^{er} avril 2017 pour une durée de 4 ans, mais avec une révision partielle qui a été effectuée au 1^{er} avril 2019.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L'ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIER

La valorisation de l'accès des tiers aux terminaux d'un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d'accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour Elengy principalement l'amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d'immobilisations ou tout retrait d'immobilisations considérées comme n'étant plus justifiées.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2019 et 2020 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CRE dans sa délibération du 07 janvier 2021 a fixé un nouveau tarif d'utilisation des terminaux méthaniers dit « ATM6 » qui entrera en vigueur au 1^{er} avril 2021, pour une durée de quatre ans.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	21 963 544	813 821	-	204 301	22 981 666
Concessions, brevets, droits similaires	21 441 589			281 192	21 722 781
Immobilisations incorporelles en-cours	521 955	813 821		(76 891)	1 258 885
Immobilisations corporelles	827 471 480	20 082 634	(2 109 976)	(204 301)	845 239 836
Terrains & Agencements					
Constructions	15 325 212			143 574	15 468 786
Actif de démantèlement	39 334 893	259 362	(268 376)		39 325 879
Installations techniques, matériel et outillages industriels	755 800 589	116 786	(1 179 343)	11 605 762	766 343 793
Autres immobilisations corporelles	6 113 565	75 605			6 189 170
Immobilisations en-cours	10 897 221	19 630 881	(662 257)	(11 953 637)	17 912 208
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations financières	505 358 162	260 985 280,15	(43 599)	-	766 299 843
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-				-
Titres de participation	403 665 308	222 438 631			626 103 939
Créances rattachées à des participations	101 538 412	38 543 336			140 081 748
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	151 723	3 313	(43 599)		111 436
Autres immobilisations financières	2 719				2 719
TOTAL	1 354 793 185	281 881 735	(2 153 575)	-	1 634 521 345

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

L'**actif de démantèlement** augmente par rapport à fin 2019 de 259 362 euros suite à la mise à jour du taux d'actualisation et des taux d'inflation de la provision pour démantèlement du terminal méthanier de Montoir de Bretagne et il diminue de 268 376 euros pour le site de Fos Tonkin suite à la révision des taux d'inflation.

Les **installations techniques, matériels et outillages industriels** sont principalement composés de réservoirs, d'appontements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil.

Les installations techniques incluent également le «**gaz talon**» correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements.

L'augmentation des différents postes de l'actif par rapport à l'exercice précédent correspond pour l'essentiel aux travaux de maintenance réalisés sur les sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin.

Les immobilisations en cours augmentent de 19 630 881 euros principalement en raison des gros travaux de rénovation engagés sur le site de Montoir. La diminution 11 953 637 euros correspond aux mises en services sur le site de Montoir.

La diminution de 662 257 euros correspond à l'annulation en charge de frais d'études suite à l'abandon de projets.

Les immobilisations financières incluent principalement :

- les titres de participation de la société Fosmax LNG pour 624 673 598 euros dont 222 438 631 euros liés au rachat des titres Fosmax LNG à TGEHF sur 2020.
- les titres de participation de la société Elengy Hub & Expertise pour 1 430 124 euros.
- les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts accordés à Fosmax :
 - . 101 538 412 euros afin de financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.
 - . 38 543 336 euros suite au rachat des titres en 2020.

Note 2 – Amortissements et provisions d’actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	17 213 914	1 199 900	-	18 413 814
Concessions, brevets, droits similaires	17 213 914	1 199 900		18 413 814
Immobilisations corporelles	565 173 617	35 794 150	1 179 343	599 788 425
Terrains & Agencements	-			-
Constructions	6 044 733	1 375 115		7 419 848
Installations techniques, matériel et outillages industriels	531 623 835	33 328 264	1 179 343	563 772 756
Actif démantèlement	21 987 717	795 128		22 782 845
Autres immobilisations corporelles	5 517 332	295 643		5 812 975
Immobilisations financières	2 388	0	418	1 970
Prêts	2 388		418	1 970
TOTAL	582 389 918	36 994 050	1 179 761	618 204 209

La diminution de 1 179 343 euros correspond à la sortie d’éléments de l’exploitation, remplacés dans le cadre du projet RV3 sur le site de Montoir.

Principales catégories d'immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Durées d'utilité	Durées d'usage
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

NB : pour rappel, à fin 2019 les durées d’amortissement des actifs du site Tonkin ont été ajustées sur des durées plus courtes.

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s’analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Dotation aux amortissements linéaires	36 198 924	36 190 838
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	795 128	3 675 943
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	-2 094 771	-2 329 856

Note 3 – Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2020	Variations	A la clôture 31/12/2020
Stocks et en-cours	5 994 380	99 411	6 093 791
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 088 347)	(95 458)	(3 183 805)
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	(2 522 093)	966 429	(1 555 664)
GNL à restituer	2 522 093	(966 429)	1 555 664
TOTAL	3 024 486	3 953	3 028 439

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

Elengy n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2020	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	140 195 903	111 436	140 084 467
Créances rattachées à des participations	140 081 748		140 081 748
Prêts	111 436	111 436	-
Autres immobilisations financières	2 719	-	2 719
Actif circulant & charges constatées d'avance	103 725 381	103 725 381	-
Clients et comptes rattachés	55 897 025	55 897 025	-
Personnel	20 388	20 388	-
Organismes sociaux	7 335	7 335	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	6 575 064	6 575 064	-
Autres	40 687 288	40 687 288	-
Charges constatées d'avance	538 281	538 281	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	11 929	11 929	-
TOTAL	243 933 213	103 848 746	140 084 467

- Actif immobilisé

Les **créances rattachées à des participations** de 140 195 903 euros correspondent au prêt accordé à Fosmax LNG pour le financement du terminal méthanier de Fos Cavaou et dont 38 543 336 euros sont liés à la reprise du prêt TGEHF par Elengy suite au rachat des titres en février 2020.

- Actifs circulants et charges constatées d'avance

Le poste « **Autres** » de 40 687 288 euros, est composé essentiellement du compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA pour 38 846 004 euros

Note 6 – Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Stocks et en-cours	3 088 347	101 455	5 996	3 183 805
Comptes de tiers et prêts	2 388	0	418	1 970
Clients et comptes rattachés	466 729	1 099 317		1 566 046
TOTAL	3 557 464	1 200 772	6 414	4 751 822

Provisions pour dépréciation ses stocks

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs. Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.

Ce poste correspond à la dépréciation à 100% de créances clients.

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2019	2020
Clients et comptes rattachés	29 266 080	29 634 570
Autres créances	288 555	474 377
TOTAL	29 554 635	30 108 947

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour Fosmax LNG et Elengy Hub Expertises.

Note 8 – Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2019	2020
Charges constatées d'avance	666 732	538 281
TOTAL	666 732	538 281

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à fin 2020 aux charges d'assurance du premier semestre 2021.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social au 31 décembre 2020 = 132 202 620 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 867 055	10	108 670 550
Titres émis	2 353 207	10	23 532 070
Titres remboursés ou annulés			-
Titres en fin d'exercice	13 220 262	10	132 202 620

Le montant du capital social d'Elengy s'élève à 132 202 620 euros au 31/12/2020. Il a augmenté de 23 532 070 euros par rapport à 2019 suite à l'entrée de Société d'Infrastructures Gazières (SIG) au capital d'Elengy

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	Exercice N
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	425 134 255
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'émission	131 467 930
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	10 123 845
Variation de la réserve légale	-
Variation des provisions réglementées	(2 094 772)
Variation du résultat	10 658 485
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	(87 160)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant Assemblée Générale Ordinaire	598 734 654
Dividendes distribués durant l'année N	41 511 626

La prime d'émission augmente de 131 467 930 euros suite à l'entrée de SIG dans le capital et diminue de 30 000 000 euros au titre de la part remboursée aux actionnaires..

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) diminuent de 2 094 772 euros.

La variation des subventions correspond à la quote-part de subventions d'investissement reçue sur des projets de développement et virée au résultat en 2020.

Le résultat de l'exercice augmente de 10 658 485 euros par rapport au résultat 2019.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2020
Provisions réglementées	96 021 096	9 349 340	(11 444 111)	-	93 926 325
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	96 021 096	9 349 340	(11 444 111)	-	93 926 325
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	87 837 997	3 037 385	(827 332)	(9 014)	90 039 036
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	9 378 859	1 391 560	(606 000)	-	10 164 419
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	78 459 138	1 645 825	(221 332)	(9 014)	79 874 617
TOTAL	181 529 237	12 386 726	(12 271 443)	(9 014)	183 965 362

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf. détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne et une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Fos Tonkin.

L'ajustement correspond à la révision au 31 décembre 2020 des taux de désactualisation et des taux d'inflation des provisions pour démantèlement des sites de Montoir et de Fos Tonkin.

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2020	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0	0	-	-
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	0	0		
Dettes financières diverses	359 068 311	22 981 432	161 528 760	174 558 120
Divers	359 068 311	22 981 432	161 528 760	174 558 120
Associés comptes courants				
Fournisseurs	28 548 453	28 548 453	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 529 474	26 529 474		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 018 979	2 018 979		
Dettes fiscales & sociales	32 495 806	32 495 806	-	-
Personnel, organismes sociaux	19 596 982	19 596 982		
Etat, impôt sur les bénéfices	2 241 707	2 241 707		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	6 753 753	6 753 753		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	3 903 363	3 903 363		
Autres dettes	12 676 138	12 676 138	-	-
Autres	12 676 138	12 676 138		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	415 279	415 279		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	433 203 987	97 117 107	161 528 760	174 558 120

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113,0 millions d'euros), au financement de l'acquisition de la participation de TGEHF (27,5%) dans Fosmax (48,5 millions d'euros) et à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers pour 22,6 millions d'euros.

Le poste **Personnel, organismes sociaux** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2020 à verser en 2021, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2020, à verser en 2021, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes** comprend principalement une dette liée à l'acquisition par Elengy de la participation de 27,5% de TGEHF dans Fosmax LNG.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2019	2020
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	279 929	370 956
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	26 258 777	20 698 803
Dettes fiscales & sociales	20 450 255	21 852 779
Autres dettes	11 000	0
TOTAL	46 999 961	42 922 538

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2019	31/12/2020
Retraites	25 446 576	32 613 448
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	25 446 576	32 613 448
Indemnités de fin de carrière	4 325 087	4 608 106
Indemnités de secours immédiat	4 620 269	5 479 873
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	97 258	95 487
Avantage en nature énergie (ANE)	61 870 583	69 820 270
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	1 176 800	1 245 682
Compte épargne jours retraite	863 305	1 163 201
Total Avantages Post Emploi	68 628 215	77 804 513
Rentes AT/MP	3 847 469	4 135 402
Invalidité (hors invalidité suite à IT)	1 326 347	1 568 835
Incapacité temporaire (longues maladies)	84 378	143 995
Invalidité suite incapacité temporaire	351 290	619 103
Médailles du travail	835 166	866 176
Aide bénévole amiante	120 661	122 478
Total Avantages long terme	6 565 311	7 455 989
Total Engagements bruts	104 965 189	122 482 056
dont provisionnés dans les comptes sociaux	7 742 111	8 701 671
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	26 555 714	28 399 868

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements «droits spécifiques passés» de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'Elengy à compter du 1^{er} janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières de Elengy sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.

- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;

- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'Elengy sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des «unités de crédit projetées», repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2020 est de 0,78 % contre 1.31% au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 32 613 448 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 25 446 576 euros.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
- l'avantage en nature énergie,
- les indemnités de fin de carrière,
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- le régime des capitaux décès,
- le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
- les médailles du travail,
- l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,78 % au 31 décembre 2020 contre 1,31 % au 31 décembre 2019. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,52 % au 31 décembre 2020, contre 1,01% au 31 décembre 2019.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à Elengy le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'Elengy lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 77 804 513 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 7 455 989 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1^{er} juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 4 608 106 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2020 à hauteur de 4 071 063 euros.

C - PROVISIONS

Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 8 701 671 euros au 31 décembre 2020 a été établie au titre :

- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'Elengy sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2020 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 2 996 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite validés au cours de l'exercice, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 535 000 euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 28 399 868 euros dont 24 328 805 euros concernent les retraites et 4 071 063 euros concernent les indemnités de fin de carrière.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +1,44 %.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est également de +1,44 %.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2019	2020
Production vendue de biens	0	754
Accès des tiers aux terminaux	134 314 511	139 827 758
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	3 605 649	3 168 492
Prestations de services tertiaires	0	0
Prestations interfaces techniques	5 477 769	2 058 925
Prestations expertise et services	50 820 769	57 688 185
Autres prestations	56 000	-411
Autres recettes	967 716	818 826
TOTAL	195 242 414	203 562 527

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM).**
- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,2 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.
- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz
- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à Fosmax LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par Elengy pour le compte de Fosmax LNG où d'autres partenaires d'Elengy.
- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 – Autres achats et services extérieurs

	2019	2020
Achats non stockés de matières et fournitures	17 322 959	17 770 329
Frais accessoires d'achat	0	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-63 751	-99 507
Locations	3 756 006	3 629 380
Charges locatives		475 383
Entretien et réparations	8 921 318	10 714 243
Primes d'assurance	4 401 885	4 051 721
Etudes et recherches	2 576 029	3 538 986
Services extérieurs divers	232 681	198 945
Personnel extérieur à l'entreprise	1 794 960	2 033 599
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	180 944	551 678
Publicité, publications, relations publiques	333 272	237 648
Transports de biens et transports collectifs du personnel	94 951	126 628
Déplacements, missions et réceptions	914 209	294 046
Frais postaux et de télécommunications	41 830	40 541
Services bancaires et assimilés	6 876	6 617
Autres services extérieurs divers	10 170 523	11 046 343
TOTAL	50 684 691	54 616 580

Note 16 – Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Dotation aux amortissements linéaires	(36 190 838)	(36 198 924)
Dotation amortissement actif démantèlement	(3 675 943)	(795 128)
TOTAL	(39 866 781)	(36 994 052)

Toutes les immobilisations d'Elengy sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.

La diminution des dotations par rapport à 2019 est liée principalement à la révision du plan d'amortissement de l'actif de démantèlement du site de Fos Tonkin dont la durée de vie a été prolongée de 2020 à 2028.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(700 192)	(1 391 560)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	390 333	606 000
Provisions relatives aux clients (<i>dotations</i>)	(466 729)	(1 099 317)
Provisions relatives aux autres risques (<i>dotations</i>)	0	0
Provision relatives aux autres risques (<i>reprises</i>)	1 084 043	221 332
Dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(52 645)	(101 455)
Dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	47 995	5 996
TOTAL	302 805	(1 759 004)

Transferts de charges	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Transferts de charges	141 291	31 339
TOTAL	141 291	31 339

Le poste transfert de charges comprend sur 2020 des frais liés au personnel alors que sur 2019 des indemnités d'assurance reçue suite à un sinistre sur le site de Montoir.

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Revenus des titres de participation		26 297 265	26 297 265	21 647 478
Intérêts, charges et produits assimilés	(1 846 455)	529 771	(1 316 684)	(915 934)
Arrondis de conversion	(429)	-	(429)	(483)
Charges désactualisation - Démantèlement	(1 645 825)		(1 645 825)	(2 133 091)
Résultat de change	(4 099)	5 291	1 192	(2 228)
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	0	418	418	0
TOTAL	(3 496 808)	26 832 745	23 335 937	18 595 744

Les revenus des titres de participation correspondent en majorité à la distribution d'un dividende des filiales d'Elengy détenues à 100 %, pour un montant de 26 016 044 euros de Fosmax LNG et d'un montant de 206 640 euros d'Elengy Hub & Expertises

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement (cf. note 10).

Note 18 – Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(662 257)		(662 257)	(3 616 299)
Cessions d'immobilisations financières				
Amortissements dérogatoires	(9 349 340)	11 444 111	2 094 771	2 329 856
Autres dotations et reprises exceptionnelles				
Autres		87 160	87 160	424 977
TOTAL	(10 011 597)	11 531 271	1 519 674	(861 466)

Les sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles résultent du passage en coûts échoués de projets sur Montoir de Bretagne et Fos Tonkin.

Le poste Autres correspond en totalité, en 2020, à la quote-part de subvention virée en résultat.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	56 145 670	2 857 392	17 040 867
Résultat financier	23 335 937	(24 911 550)	(455 730)
Résultat exceptionnel	1 519 674	0	439 551
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(2 599 159)	772 000	(528 487)
Impôt sur les sociétés			(388 033)
TOTAL	78 402 123	(21 282 158)	16 108 167

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020 est de 28,92%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2020 est de 16 108 167 euros ; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2019 de 822,18 euros ainsi que la constatation d'un remboursement de 305 391 euros suite à l'acceptation d'une réclamation sur le contrôle fiscal 2013-2014.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2020 de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles et la provision pour participation des salariés au titre de 2020 versée en 2021.

Les déductions représentent essentiellement le paiement d'un dividende de Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertises et la reprise de provision pour participation des salariés 2019 versée en 2020.

Le poste impôt sur les sociétés de (388 033) euros intègre les régularisations d'impôts antérieurs mentionnés ci-dessus, et les crédits d'impôts mécénats pour (83 464) euros.

Note 20 – Régime de l'intégration fiscale

Elengy a fait partie du périmètre d'intégration fiscale de GRTgaz entre le 01 janvier 2018 et le 31 décembre 2019. Elle en est sortie en 2020 suite à l'entrée de SIG dans son capital, la condition de détention à 95% pour l'application du régime n'étant plus remplie.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2019	2020
Résultat net de l'exercice	51 635 471	62 293 956
Participation des salariés	1 812 142	2 599 159
Impôts sur les bénéfices	15 606 656	16 108 167
Résultat comptable avant impôts	69 054 268	81 001 281
Variation des prov. Réglementées	-2 329 856	-2 094 771
Résultat hors impôts et dérogatoire	66 724 412	78 906 510

Note 22 – Trésorerie

	2019	2020
Disponibilités	261 170	460 839
Solde créditeur de banque et concours	0	0
Trésorerie courante	261 170	460 839

Note 23 – Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2019	31/12/2020	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	17 644 695	34 886 405	869 255	33 994 762	22 387
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 936 589	4 992 554		642 130	4 350 424
TOTAL*	22 581 284	39 878 959	869 255	34 636 892	4 372 811
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	14 849 093	18 840 341	14 849 093	3 991 248	
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus		10 035 100	-	10 035 100	
TOTAL*	14 849 093	28 875 441	14 849 093	14 026 348	-

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM5 (délibération CRE du 18 janvier 2017), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de regazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux, couvert à 50 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 90 % ;
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2020 s'élève à 24 MEUR dont 8 MEUR constitués au titre de l'année 2020.

Note 24 – Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2020 est de 371 contre 369 en 2019.

Les effectifs moyens payés au 31 décembre 2020 se décomposent de la façon suivante :

2020	Salariés statutaires	Salariés mis à disposition	TOTAL
Agents statutaires	355	4	359

L'effectif moyen payé en 2019 était de 358 agents.

Note 25 – Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2019	31/12/2020
Organes d'administration (1)	50 880	40 080
Organes de direction (2)	-	-

(1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses

(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code du commerce)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
FOSMAX LNG	48 356 960	4 852 995	100,00%	624 673 815	624 673 815	140 081 748		128 798 678	26 032 731	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Elengy Hub & Expertise	180 000	1 278 085	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		19 107 087	209 043	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Elengy ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale Fosmax LNG et dans la société Elengy Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.

Elengy
Société anonyme au capital de 132 202 620 euros
Siège social : 11, avenue Michel Ricard – 92270 BOIS-COLOMBES
451 438 782 RCS NANTERRE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DU 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vendredi vingt-cinq juin à dix heures, s'est tenue, au siège social, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires d'Elengy, société anonyme au capital de 132 202 620 euros divisé en 13 220 262 actions, chacune entièrement libérée, sur convocation de son conseil d'administration.

Le comité social et économique a été informé, par l'intermédiaire de son secrétaire, de la tenue de la présente assemblée et a reçu en temps opportun communication des documents et renseignements soumis à l'assemblée.

Le Cabinet DELOITTE, commissaire aux comptes titulaire de la société, a également été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les membres de l'assemblée.

Les actionnaires, la société GRTgaz (440 117 620 RCS Nanterre), représentée par Monsieur Thierry TROUVE, la Société d'Infrastructure Gazières (532 900 552 RCS Paris), représentée, par Monsieur Olivier GUIGNE et la société GRTgaz Développement (532 857 349 RCS Nanterre), représentée par Monsieur Benoit MIGNARD, assistent à la réunion.

Mme Sabah HAMDANI est désignée comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Thierry TROUVE, représentant de GRTgaz et Monsieur Olivier GUIGNE, représentant de la Société d'Infrastructure Gazières sont appelés comme scrutateurs et acceptent chacun cette fonction.

-oo0oo-

Le président de l'assemblée constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Sont absents et excusés :

- Le Cabinet DELOITTE, commissaire aux comptes titulaire de la société,
- Le représentant du comité social et économique.

Le président de l'assemblée dépose sur le bureau, pour être mis à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation, notamment celle envoyée au commissaire aux comptes, et de la lettre d'information adressée au comité social et économique, avec les accusés de réception correspondants,
- la feuille de présence signée des membres du bureau,

- l'ordre du jour et le texte des projets de résolution,
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- la liste des administrateurs et des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le président de l'assemblée rappelle que tous les documents devant légalement être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais prescrits par la loi.

Le président de l'assemblée rappelle l'ordre du jour :

Le président de l'assemblée rappelle l'ordre du jour :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaires
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant
- Modification statutaire concernant la durée du mandat des administrateurs représentants les salariés
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Constatation de la démission d'un administrateur et ratification d'un nouvel administrateur
- Absence de Conventions réglementées
- Pouvoirs aux fins de formalités

-oo0oo-

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de DELOITTE ET ASSOCIES, demeurant à Paris la Défense (92908) au 6, place de la Pyramide, commissaire aux comptes titulaire de la société, est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 réunie

le 25 juin 2021, prend acte de son renouvellement à compter de cette date pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Renouvellement du commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de BEAS, demeurant à Paris la Défense (92908) au 6, place de la Pyramide, commissaire aux comptes suppléant de la société, est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 réunie le 25 juin 2021, prend acte de son renouvellement à compter de cette date pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Modification statutaire)

L'assemblée générale, en conformité avec l'article L225-29 du Code de commerce approuve la modification suivante des statuts de la société à l'article 14 portant sur le Conseil d'administration, paragraphe 14.

*Les membres du conseil d'administration élus par les salariés entreront en fonction lors de la première réunion du conseil d'administration qui sera tenue après la proclamation du résultat définitif de la première élection **pour une durée de 5 ans**. Les membres suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des membres sortants.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 de la manière suivante :

	<i>En euros</i>
<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<i>62 293 955,91</i>
<i>Dotation à la réserve légale</i>	<i>- 2 353 207,00</i>
<i>Report à nouveau bénéficiaire</i>	<i>10 457 347,73</i>
<i>Bénéfice distribuable</i>	<i>70 398 096,64</i>
<i>Dividende</i>	<i>62 399 636,64</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>7 998 460,00</i>

Nous proposons d'affecter 2 353 207 euros à la réserve légale¹ et de distribuer un dividende net de 4,72 euros par action, soit la somme totale de 62 399 636,64 euros au titre de l'exercice 2020.

Nous proposons de distribuer ce montant de dividende avant le 30 juin 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Constatation de la démission d'un administrateur et ratification d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, constatant la démission de Marc Haestier, administrateur décide, sur proposition du Conseil d'administration, de ratifier la cooptation de M Didier HOLLEAUX, né le 4 Août 1960, à Paris (75015) et demeurant 62 rue de Prony, 75107 Paris, et ce pour la durée du mandat restant à courir de M Marc HAESTIER, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

M Didier HOLLEAUX a déclaré qu'il acceptait les fonctions d'administrateur de la Société si celles-ci venaient à lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre des mandats d'administrateurs qu'une même personne peut occuper.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Rapport spécial du commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles l. 225-38 et suivants du code de commerce)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, prend acte de ce qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

////////////////////////////////////

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et particulièrement à Lextenso, Services Formalités, domiciliée à La Grande Arche, Paroi Nord 1

¹ 5% du bénéfice de l'exercice dans la limite de 10% du capital.

CONFIDENTIEL

Parvis de La Défense 92 044 Paris - La Défense, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Didier Holleaux

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Président du Conseil d'administration

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société ELENGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société s'assure que les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés aux actifs industriels des terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses utilisées indiquées en Note 2 ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.
- Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société effectue annuellement un test de valeur des titres de participation. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre du test de valeur, les données et les hypothèses utilisées ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations effectuées.
- Votre société constitue dans le cadre de ses activités une provision pour le démantèlement de ses terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses et les modalités de calcul de cette provision et nous avons vérifié que la note « Autres provisions pour risques et charges » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1, 2 et 10 donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et les contrats d'assurance souscrits pour y faire face ainsi que leur valorisation. Nous avons examiné les bases et modalités de calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Olivier BROISSAND

Elengy

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

Sommaire

Sommaire	2
Etats de synthèse	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de résultat (1/2)</i>	4
<i>Compte de résultat (2/2)</i>	5
Annexes aux comptes annuels	8
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	8
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	13
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	23
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	29
<i>INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES</i>	29

N.B. : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Elengy

Etats de synthèse

Bilan Actif

2	2020			2019
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 722 781	18 413 814	3 308 967	4 227 675
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles en cours	1 258 885		1 258 885	521 955
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	22 981 666	18 413 814	4 567 852	4 749 630
Terrains*	39 325 879	22 782 845	16 543 034	17 347 176
Constructions	15 468 786	7 419 848	8 048 938	9 280 479
Installations techniques, matériel et outillage industriels	766 343 793	563 772 756	202 571 037	224 176 754
Autres immobilisations corporelles	6 189 170	5 812 975	376 195	596 233
Immobilisations en cours	17 912 208		17 912 208	10 897 220
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	845 239 836	599 788 425	245 451 412	262 297 862
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	626 103 939		626 103 939	403 665 308
Créances rattachées à des participations	140 081 748		140 081 748	101 538 411
Autres titres immobilisés				
Prêts	111 436	1 970	109 466	149 334
Autres immobilisations financières	2 719		2 719	2 719
Immobilisations financières	766 299 843	1 970	766 297 872	505 355 772
ACTIF IMMOBILISE	1 634 521 345	618 204 209	1 016 317 136	772 403 264
Matières premières, approvisionnements	6 093 791	3 183 805	2 909 986	2 906 032
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	118 453		118 453	118 453
Stocks	6 212 244	3 183 805	3 028 439	3 024 485
Avances et acomptes versés sur commandes	11 929		11 929	4 914
Clients et comptes rattachés	55 897 025	1 566 046	54 330 979	40 682 190
Autres créances	47 290 075		47 290 075	64 958 498
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	103 187 101		101 621 055	105 640 688
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	460 839		460 839	261 170
Trésorerie	460 839		460 839	261 170
Charges constatées d'avance	538 281		538 281	666 731
ACTIF CIRCULANT	110 410 393	3 183 805	105 660 541	109 597 988
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 744 931 738	621 388 015	1 121 977 677	882 001 252

* Le poste comprend les actifs de démantèlement

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	132 202 620	108 670 550
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	288 360 701	156 892 770
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 867 055	10 867 055
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves	10 867 055	10 867 055
Report à nouveau	10 457 348	333 502
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	62 293 956	51 635 470
Subventions d'investissement	626 649	713 809
Provisions réglementées	93 926 325	96 021 096
CAPITAUX PROPRES	598 734 654	425 134 252
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FOND PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	90 039 036	87 837 997
PROVISIONS	90 039 036	87 837 997
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0
Emprunts et dettes financières divers	359 068 311	307 341 128
Dettes financières	359 068 311	307 341 128
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	415 279	195 451
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 529 474	29 391 266
Dettes fiscales et sociales	32 495 806	28 331 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 018 979	3 377 284
Autres dettes	12 676 138	392 732
Dettes d'exploitation	74 135 676	61 687 876
Produits constatés d'avance		
DETTES	433 203 987	369 029 004
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 121 977 677	882 001 253

Compte de résultat (1/2)

	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens	754		754	
Production vendue : Services	203 561 773		203 561 773	195 242 414
Chiffres d'affaires nets *	203 562 527		203 562 527	195 242 414
Production stockée				
Production immobilisée			1 329 180	807 242
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			864 667	1 663 662
Autres produits			126 679	5 484
Total des produits d'exploitation			205 883 053	197 718 802
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres appro.(y compris droits de douane)			1 356 941	1 213 190
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-99 212	-20 412
Autres achats et charges externes			54 616 580	50 684 690
Impôts, taxes et versements assimilés			14 542 676	15 114 579
Salaires et traitements			23 655 621	22 979 773
Charges sociales			12 124 754	12 417 402
- dotations aux amortissements			36 994 052	39 866 783
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 200 772	519 374
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 391 560	700 192
Autres charges			3 953 641	2 923 241
Total des charges d'exploitation			149 737 383	146 398 812
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			56 145 670	51 319 990
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			26 297 265	21 647 478
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 880	4 839
Autres intérêts et produits assimilés			525 891	755 248
Reprises sur provisions et transferts de charges			418	0
Différences positives de change			5 291	366
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			26 832 745	22 407 931
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			3 492 709	3 809 595
Différences négatives de change			4 099	2 593
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			3 496 808	3 812 188
RÉSULTAT FINANCIER			23 335 937	18 595 743
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			79 481 607	69 915 733

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			87 160	246 977
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 444 111	11 448 173
Total des produits exceptionnels			11 531 271	11 695 150
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			662 257	3 766 298
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			9 349 340	8 790 317
Total des charges exceptionnelles			10 011 597	12 556 615
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			1 519 674	-861 465
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			2 599 159	1 812 141
Impôts sur les bénéfices			16 108 167	15 606 655
TOTAL DES PRODUITS			244 247 068	231 821 883
TOTAL DES CHARGES			181 953 112	180 186 411
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			62 293 956	51 635 472

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Elengy détient depuis le 5 février 2020, 100 % du capital de sa filiale Fosmax LNG grâce au rachat des 27,5 % des parts détenues par Total Gaz Electricité Holding France (Groupe TOTAL).

Cette acquisition a été financée principalement par une augmentation de capital de 185 millions d'euros (dont 161 millions de prime d'émission) souscrite par la Société d'Infrastructures Gazière qui détient désormais 17,8 % du capital d'Elengy.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois, comme celui de 2019.

Le total du bilan au 31 décembre 2020 est de 1 121 977 677 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2019 était de 882 001 258 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2020 est un bénéfice de 62 293 956 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2019 était un bénéfice de 51 635 471 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Elengy est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

Les comptes annuels d'Elengy, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers conduit Elengy à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 132 202 620 euros constitués de 13 202 262 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.

Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.

Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels Elengy s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par Elengy dans sa filiale Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Elengy détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurent dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à Fosmax LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO₂ » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2019, Elengy n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1^{er} décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.

La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.

Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

La provision est constituée initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, Elengy inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

L'ATTM5 applicable actuellement a été fixé le 1^{er} avril 2017 pour une durée de 4 ans, mais avec une révision partielle qui a été effectuée au 1^{er} avril 2019.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L'ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIERES

La valorisation de l'accès des tiers aux terminaux d'un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d'accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour Elengy principalement l'amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d'immobilisations ou tout retrait d'immobilisations considérées comme n'étant plus justifiées.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2019 et 2020 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CRE dans sa délibération du 07 janvier 2021 a fixé un nouveau tarif d'utilisation des terminaux méthaniers dit « ATM6 » qui entrera en vigueur au 1^{er} avril 2021, pour une durée de quatre ans.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	21 963 544	813 821	-	204 301	22 981 666
Concessions, brevets, droits similaires	21 441 589			281 192	21 722 781
Immobilisations incorporelles en-cours	521 955	813 821		(76 891)	1 258 885
Immobilisations corporelles	827 471 480	20 082 634	(2 109 976)	(204 301)	845 239 836
Terrains & Agencements					
Constructions	15 325 212			143 574	15 468 786
Actif de démantèlement	39 334 893	259 362	(268 376)		39 325 879
Installations techniques, matériel et outillages industriels	755 800 589	116 786	(1 179 343)	11 605 762	766 343 793
Autres immobilisations corporelles	6 113 565	75 605			6 189 170
Immobilisations en-cours	10 897 221	19 630 881	(662 257)	(11 953 637)	17 912 208
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations financières	505 358 162	260 985 280,15	(43 599)	-	766 299 843
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-				-
Titres de participation	403 665 308	222 438 631			626 103 939
Créances rattachées à des participations	101 538 412	38 543 336			140 081 748
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	151 723	3 313	(43 599)		111 436
Autres immobilisations financières	2 719				2 719
TOTAL	1 354 793 185	281 881 735	(2 153 575)	-	1 634 521 345

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

L'**actif de démantèlement** augmente par rapport à fin 2019 de 259 362 euros suite à la mise à jour du taux d'actualisation et des taux d'inflation de la provision pour démantèlement du terminal méthanier de Montoir de Bretagne et il diminue de 268 376 euros pour le site de Fos Tonkin suite à la révision des taux d'inflation.

Les **installations techniques, matériels et outillages industriels** sont principalement composés de réservoirs, d'appontements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil.

Les installations techniques incluent également le «**gaz talon**» correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements.

L'augmentation des différents postes de l'actif par rapport à l'exercice précédent correspond pour l'essentiel aux travaux de maintenance réalisés sur les sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin.

Les immobilisations en cours augmentent de 19 630 881 euros principalement en raison des gros travaux de rénovation engagés sur le site de Montoir. La diminution 11 953 637 euros correspond aux mises en services sur le site de Montoir.

La diminution de 662 257 euros correspond à l'annulation en charge de frais d'études suite à l'abandon de projets.

Les immobilisations financières incluent principalement :

- les titres de participation de la société Fosmax LNG pour 624 673 598 euros dont 222 438 631 euros liés au rachat des titres Fosmax LNG à TGEHF sur 2020.
- les titres de participation de la société Elengy Hub & Expertise pour 1 430 124 euros.
- les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts accordés à Fosmax :
 - . 101 538 412 euros afin de financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.
 - . 38 543 336 euros suite au rachat des titres en 2020.

Note 2 – Amortissements et provisions d’actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	17 213 914	1 199 900	-	18 413 814
Concessions, brevets, droits similaires	17 213 914	1 199 900		18 413 814
Immobilisations corporelles	565 173 617	35 794 150	1 179 343	599 788 425
Terrains & Agencements	-			-
Constructions	6 044 733	1 375 115		7 419 848
Installations techniques, matériel et outillages industriels	531 623 835	33 328 264	1 179 343	563 772 756
Actif démantèlement	21 987 717	795 128		22 782 845
Autres immobilisations corporelles	5 517 332	295 643		5 812 975
Immobilisations financières	2 388	0	418	1 970
Prêts	2 388		418	1 970
TOTAL	582 389 918	36 994 050	1 179 761	618 204 209

La diminution de 1 179 343 euros correspond à la sortie d’éléments de l’exploitation, remplacés dans le cadre du projet RV3 sur le site de Montoir.

Principales catégories d'immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Durées d'utilité	Durées d'usage
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

NB : pour rappel, à fin 2019 les durées d’amortissement des actifs du site Tonkin ont été ajustées sur des durées plus courtes.

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s’analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Dotation aux amortissements linéaires	36 198 924	36 190 838
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	795 128	3 675 943
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	-2 094 771	-2 329 856

Note 3 – Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2020	Variations	A la clôture 31/12/2020
Stocks et en-cours	5 994 380	99 411	6 093 791
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 088 347)	(95 458)	(3 183 805)
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	(2 522 093)	966 429	(1 555 664)
GNL à restituer	2 522 093	(966 429)	1 555 664
TOTAL	3 024 486	3 953	3 028 439

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

Elengy n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2020	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	140 195 903	111 436	140 084 467
Créances rattachées à des participations	140 081 748		140 081 748
Prêts	111 436	111 436	-
Autres immobilisations financières	2 719	-	2 719
Actif circulant & charges constatées d'avance	103 725 381	103 725 381	-
Clients et comptes rattachés	55 897 025	55 897 025	-
Personnel	20 388	20 388	-
Organismes sociaux	7 335	7 335	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	6 575 064	6 575 064	-
Autres	40 687 288	40 687 288	-
Charges constatées d'avance	538 281	538 281	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	11 929	11 929	-
TOTAL	243 933 213	103 848 746	140 084 467

- Actif immobilisé

Les **créances rattachées à des participations** de 140 195 903 euros correspondent au prêt accordé à Fosmax LNG pour le financement du terminal méthanier de Fos Cavaou et dont 38 543 336 euros sont liés à la reprise du prêt TGEHF par Elengy suite au rachat des titres en février 2020.

- Actifs circulants et charges constatées d'avance

Le poste « **Autres** » de 40 687 288 euros, est composé essentiellement du compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA pour 38 846 004 euros

Note 6 – Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Stocks et en-cours	3 088 347	101 455	5 996	3 183 805
Comptes de tiers et prêts	2 388	0	418	1 970
Clients et comptes rattachés	466 729	1 099 317		1 566 046
TOTAL	3 557 464	1 200 772	6 414	4 751 822

Provisions pour dépréciation ses stocks

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs. Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.

Ce poste correspond à la dépréciation à 100% de créances clients.

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2019	2020
Clients et comptes rattachés	29 266 080	29 634 570
Autres créances	288 555	474 377
TOTAL	29 554 635	30 108 947

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour Fosmax LNG et Elengy Hub Expertises.

Note 8 – Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2019	2020
Charges constatées d'avance	666 732	538 281
TOTAL	666 732	538 281

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à fin 2020 aux charges d'assurance du premier semestre 2021.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social au 31 décembre 2020 = 132 202 620 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 867 055	10	108 670 550
Titres émis	2 353 207	10	23 532 070
Titres remboursés ou annulés			-
Titres en fin d'exercice	13 220 262	10	132 202 620

Le montant du capital social d'Elengy s'élève à 132 202 620 euros au 31/12/2020. Il a augmenté de 23 532 070 euros par rapport à 2019 suite à l'entrée de Société d'Infrastructures Gazières (SIG) au capital d'Elengy

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	Exercice N
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	425 134 255
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'émission	131 467 930
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	10 123 845
Variation de la réserve légale	-
Variation des provisions réglementées	(2 094 772)
Variation du résultat	10 658 485
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	(87 160)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant Assemblée Générale Ordinaire	598 734 654
Dividendes distribués durant l'année N	41 511 626

La prime d'émission augmente de 131 467 930 euros suite à l'entrée de SIG dans le capital et diminue de 30 000 000 euros au titre de la part remboursée aux actionnaires..

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) diminuent de 2 094 772 euros.

La variation des subventions correspond à la quote-part de subventions d'investissement reçue sur des projets de développement et virée au résultat en 2020.

Le résultat de l'exercice augmente de 10 658 485 euros par rapport au résultat 2019.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2020
Provisions réglementées	96 021 096	9 349 340	(11 444 111)	-	93 926 325
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-				-
Provisions pour investissement	-				-
Provisions pour hausse des prix	-				-
Amortissements dérogatoires	96 021 096	9 349 340	(11 444 111)		93 926 325
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-				-
Provisions pour prêts d'installation	-				-
Autres provisions réglementées	-				-
Provisions pour risques et charges	87 837 997	3 037 385	(827 332)	(9 014)	90 039 036
Provisions pour litiges	-				-
Provisions pour garanties données aux clients	-				-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-				-
Provisions pour amendes et pénalités	-				-
Provisions pertes de change	-				-
Provisions relatives au personnel	9 378 859	1 391 560	(606 000)		10 164 419
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-				-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-				-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-				-
Autres provisions pour risques et charges	78 459 138	1 645 825	(221 332)	(9 014)	79 874 617
TOTAL	181 529 237	12 386 726	(12 271 443)	(9 014)	183 965 362

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf. détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne et une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Fos Tonkin.

L'ajustement correspond à la révision au 31 décembre 2020 des taux de désactualisation et des taux d'inflation des provisions pour démantèlement des sites de Montoir et de Fos Tonkin.

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2020	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0	0	-	-
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	0	0		
Dettes financières diverses	359 068 311	22 981 432	161 528 760	174 558 120
Divers	359 068 311	22 981 432	161 528 760	174 558 120
Associés comptes courants				
Fournisseurs	28 548 453	28 548 453	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 529 474	26 529 474		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 018 979	2 018 979		
Dettes fiscales & sociales	32 495 806	32 495 806	-	-
Personnel, organismes sociaux	19 596 982	19 596 982		
Etat, impôt sur les bénéfices	2 241 707	2 241 707		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	6 753 753	6 753 753		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	3 903 363	3 903 363		
Autres dettes	12 676 138	12 676 138	-	-
Autres	12 676 138	12 676 138		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	415 279	415 279		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	433 203 987	97 117 107	161 528 760	174 558 120

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113,0 millions d'euros), au financement de l'acquisition de la participation de TGEHF (27,5%) dans Fosmax (48,5 millions d'euros) et à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers pour 22,6 millions d'euros.

Le poste **Personnel, organismes sociaux** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2020 à verser en 2021, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2020, à verser en 2021, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes** comprend principalement une dette liée à l'acquisition par Elengy de la participation de 27,5% de TGEHF dans Fosmax LNG.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2019	2020
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	279 929	370 956
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	26 258 777	20 698 803
Dettes fiscales & sociales	20 450 255	21 852 779
Autres dettes	11 000	0
TOTAL	46 999 961	42 922 538

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2019	31/12/2020
Retraites	25 446 576	32 613 448
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	25 446 576	32 613 448
Indemnités de fin de carrière	4 325 087	4 608 106
Indemnités de secours immédiat	4 620 269	5 479 873
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	97 258	95 487
Avantage en nature énergie (ANE)	61 870 583	69 820 270
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	1 176 800	1 245 682
Compte épargne jours retraite	863 305	1 163 201
Total Avantages Post Emploi	68 628 215	77 804 513
Rentes AT/MP	3 847 469	4 135 402
Invalidité (hors invalidité suite à IT)	1 326 347	1 568 835
Incapacité temporaire (longues maladies)	84 378	143 995
Invalidité suite incapacité temporaire	351 290	619 103
Médailles du travail	835 166	866 176
Aide bénévole amiante	120 661	122 478
Total Avantages long terme	6 565 311	7 455 989
Total Engagements bruts	104 965 189	122 482 056
dont provisionnés dans les comptes sociaux	7 742 111	8 701 671
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	26 555 714	28 399 868

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements «droits spécifiques passés» de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'Elengy à compter du 1^{er} janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières de Elengy sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.

- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;

- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'Elengy sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des «unités de crédit projetées», repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2020 est de 0,78 % contre 1.31% au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 32 613 448 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 25 446 576 euros.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
- l'avantage en nature énergie,
- les indemnités de fin de carrière,
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- le régime des capitaux décès,
- le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
- les médailles du travail,
- l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,78 % au 31 décembre 2020 contre 1,31 % au 31 décembre 2019. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,52 % au 31 décembre 2020, contre 1,01% au 31 décembre 2019.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à Elengy le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'Elengy lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 77 804 513 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 7 455 989 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1^{er} juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 4 608 106 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2020 à hauteur de 4 071 063 euros.

C - PROVISIONS

Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 8 701 671 euros au 31 décembre 2020 a été établie au titre :

- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'Elengy sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2020 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 2 996 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite validés au cours de l'exercice, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 535 000 euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 28 399 868 euros dont 24 328 805 euros concernent les retraites et 4 071 063 euros concernent les indemnités de fin de carrière.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +1,44 %.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est également de +1,44 %.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2019	2020
Production vendue de biens	0	754
Accès des tiers aux terminaux	134 314 511	139 827 758
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	3 605 649	3 168 492
Prestations de services tertiaires	0	0
Prestations interfaces techniques	5 477 769	2 058 925
Prestations expertise et services	50 820 769	57 688 185
Autres prestations	56 000	-411
Autres recettes	967 716	818 826
TOTAL	195 242 414	203 562 527

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM).**
- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,2 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.
- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz
- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à Fosmax LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par Elengy pour le compte de Fosmax LNG où d'autres partenaires d'Elengy.
- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 – Autres achats et services extérieurs

	2019	2020
Achats non stockés de matières et fournitures	17 322 959	17 770 329
Frais accessoires d'achat	0	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-63 751	-99 507
Locations	3 756 006	3 629 380
Charges locatives		475 383
Entretien et réparations	8 921 318	10 714 243
Primes d'assurance	4 401 885	4 051 721
Etudes et recherches	2 576 029	3 538 986
Services extérieurs divers	232 681	198 945
Personnel extérieur à l'entreprise	1 794 960	2 033 599
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	180 944	551 678
Publicité, publications, relations publiques	333 272	237 648
Transports de biens et transports collectifs du personnel	94 951	126 628
Déplacements, missions et réceptions	914 209	294 046
Frais postaux et de télécommunications	41 830	40 541
Services bancaires et assimilés	6 876	6 617
Autres services extérieurs divers	10 170 523	11 046 343
TOTAL	50 684 691	54 616 580

Note 16 – Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Dotation aux amortissements linéaires	(36 190 838)	(36 198 924)
Dotation amortissement actif démantèlement	(3 675 943)	(795 128)
TOTAL	(39 866 781)	(36 994 052)

Toutes les immobilisations d'Elengy sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.

La diminution des dotations par rapport à 2019 est liée principalement à la révision du plan d'amortissement de l'actif de démantèlement du site de Fos Tonkin dont la durée de vie a été prolongée de 2020 à 2028.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(700 192)	(1 391 560)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	390 333	606 000
Provisions relatives aux clients (<i>dotations</i>)	(466 729)	(1 099 317)
Provisions relatives aux autres risques (<i>dotations</i>)	0	0
Provision relatives aux autres risques (<i>reprises</i>)	1 084 043	221 332
Dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(52 645)	(101 455)
Dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	47 995	5 996
TOTAL	302 805	(1 759 004)

Transferts de charges	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Transferts de charges	141 291	31 339
TOTAL	141 291	31 339

Le poste transfert de charges comprend sur 2020 des frais liés au personnel alors que sur 2019 des indemnités d'assurance reçue suite à un sinistre sur le site de Montoir.

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Revenus des titres de participation		26 297 265	26 297 265	21 647 478
Intérêts, charges et produits assimilés	(1 846 455)	529 771	(1 316 684)	(915 934)
Arrondis de conversion	(429)	-	(429)	(483)
Charges désactualisation - Démantèlement	(1 645 825)		(1 645 825)	(2 133 091)
Résultat de change	(4 099)	5 291	1 192	(2 228)
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	0	418	418	0
TOTAL	(3 496 808)	26 832 745	23 335 937	18 595 744

Les revenus des titres de participation correspondent en majorité à la distribution d'un dividende des filiales d'Elengy détenues à 100 %, pour un montant de 26 016 044 euros de Fosmax LNG et d'un montant de 206 640 euros d'Elengy Hub & Expertises

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement (cf. note 10).

Note 18 – Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(662 257)		(662 257)	(3 616 299)
Cessions d'immobilisations financières				
Amortissements dérogatoires	(9 349 340)	11 444 111	2 094 771	2 329 856
Autres dotations et reprises exceptionnelles				
Autres		87 160	87 160	424 977
TOTAL	(10 011 597)	11 531 271	1 519 674	(861 466)

Les sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles résultent du passage en coûts échoués de projets sur Montoir de Bretagne et Fos Tonkin.

Le poste Autres correspond en totalité, en 2020, à la quote-part de subvention virée en résultat.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	56 145 670	2 857 392	17 040 867
Résultat financier	23 335 937	(24 911 550)	(455 730)
Résultat exceptionnel	1 519 674	0	439 551
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(2 599 159)	772 000	(528 487)
Impôt sur les sociétés			(388 033)
TOTAL	78 402 123	(21 282 158)	16 108 167

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020 est de 28,92%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2020 est de 16 108 167 euros ; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2019 de 822,18 euros ainsi que la constatation d'un remboursement de 305 391 euros suite à l'acceptation d'une réclamation sur le contrôle fiscal 2013-2014.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2020 de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles et la provision pour participation des salariés au titre de 2020 versée en 2021.

Les déductions représentent essentiellement le paiement d'un dividende de Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertises et la reprise de provision pour participation des salariés 2019 versée en 2020.

Le poste impôt sur les sociétés de (388 033) euros intègre les régularisations d'impôts antérieurs mentionnés ci-dessus, et les crédits d'impôts mécénats pour (83 464) euros.

Note 20 – Régime de l'intégration fiscale

Elengy a fait partie du périmètre d'intégration fiscale de GRTgaz entre le 01 janvier 2018 et le 31 décembre 2019. Elle en est sortie en 2020 suite à l'entrée de SIG dans son capital, la condition de détention à 95% pour l'application du régime n'étant plus remplie.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2019	2020
Résultat net de l'exercice	51 635 471	62 293 956
Participation des salariés	1 812 142	2 599 159
Impôts sur les bénéfices	15 606 656	16 108 167
Résultat comptable avant impôts	69 054 268	81 001 281
Variation des prov. Réglementées	-2 329 856	-2 094 771
Résultat hors impôts et dérogatoire	66 724 412	78 906 510

Note 22 – Trésorerie

	2019	2020
Disponibilités	261 170	460 839
Solde créditeur de banque et concours	0	0
Trésorerie courante	261 170	460 839

Note 23 – Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2019	31/12/2020	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	17 644 695	34 886 405	869 255	33 994 762	22 387
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 936 589	4 992 554		642 130	4 350 424
TOTAL*	22 581 284	39 878 959	869 255	34 636 892	4 372 811
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	14 849 093	18 840 341	14 849 093	3 991 248	
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus		10 035 100	-	10 035 100	
TOTAL*	14 849 093	28 875 441	14 849 093	14 026 348	-

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM5 (délibération CRE du 18 janvier 2017), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de regazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux, couvert à 50 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 90 % ;
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2020 s'élève à 24 MEUR dont 8 MEUR constitués au titre de l'année 2020.

Note 24 – Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2020 est de 371 contre 369 en 2019.

Les effectifs moyens payés au 31 décembre 2020 se décomposent de la façon suivante :

2020	Salariés statutaires	Salariés mis à disposition	TOTAL
Agents statutaires	355	4	359

L'effectif moyen payé en 2019 était de 358 agents.

Note 25 – Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2019	31/12/2020
Organes d'administration (1)	50 880	40 080
Organes de direction (2)	-	-

(1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses

(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code du commerce)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
FOSMAX LNG	48 356 960	4 852 995	100,00%	624 673 815	624 673 815	140 081 748		128 798 678	26 032 731	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Elengy Hub & Expertise	180 000	1 278 085	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		19 107 087	209 043	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Elengy ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale Fosmax LNG et dans la société Elengy Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.

